

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4337

présenté par

Mme Etienne, M. Walter, M. Coquerel, M. Le Gall, M. Léaument, M. Maudet, M. Boumertit et
M. Rome

ARTICLE 6**ANNEXE**

À la première phrase de l'alinéa 11, après les mots :

« soixante-quatre ans »,

insérer les mots :

« alors qu'une baisse de l'âge de départ à la retraite de 62 à 60 ans serait une mesure plus juste et possible, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous souhaitons manifester notre opposition à la réforme des retraites souhaitée par le Gouvernement.

En reculant l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, le Gouvernement propose de travailler plus longtemps, en faisant peser l'effort sur les pauvres et dans la seule logique libérale de produire davantage. Nous opposons à cette vision le bien vieillir, grâce une société solidaire dans laquelle retraite n'est pas synonyme d'improductivité mais d'un droit au temps libéré, par le rétablissement de l'âge de départ à 60 ans.